

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022**



Compte rendu affiché le **24 MAR. 2022**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022\_026

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC POUR  
L'IMPLANTATION D'UN  
COMPOSTEUR AU SEIN DU  
SQUARE PUBLIC SITUÉ EN  
FACE DE LA PISCINE  
MUNICIPALE ISABELLE  
JOUFFROY

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. BLANC, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON

Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à Mme GOYER), M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **24/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

**062...916300360 - 20220321 - 2022 - 026 - DE**

Rapport de : Maude BRAC DE LA PERRIERE

En 2018, la Ville de Caluire et Cuire a sollicité la participation de tous les Caluirards par l'organisation d'une grande concertation sur le thème de la « Ville durable ». Cette concertation avait pour objectif de leur permettre de mieux appréhender cette problématique et de trouver collectivement les moyens de répondre localement aux

défis posés par les changements climatiques. Plus de 900 propositions ont été formulées sur les thèmes de l'urbanisme, de la mobilité et de la santé.

Fort de cette participation, le Conseil municipal a adopté le 25 juin 2019 un plan d'actions comprenant 141 initiatives prioritaires, applicables à court, moyen et long terme.

Ainsi la Ville de Caluire et Cuire s'est inscrite dans la politique de prévention des déchets de la Métropole de Lyon, afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers par la valorisation de la fraction fermentescible. La Ville souhaite mettre gratuitement à disposition au moins un site de compostage partagé par quartier.

Le Conseil Municipal, par délibération n° D2021\_107 en date du 13 décembre 2021, a décidé à l'unanimité d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du terrain cadastré AY 0395 à l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire pour l'aménagement d'un jardin. Ce jardin fera l'objet de la création d'une nouvelle section de l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire. La première section s'est créée en mars 2021 à Bissardon, avec l'ouverture du jardin partagé : Le Carré d'en Haut.

L'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire s'est portée candidate en proposant, en accord avec la Ville, un futur site de compostage, afin de revaloriser les biodéchets issus du jardin ainsi que ceux produits par les ménages du quartier désirant participer à la démarche.

Les composteurs seront installés à l'entrée du jardin partagé, au sein du square public et au niveau de la terrasse intermédiaire située en face de la piscine municipale Isabelle Jouffroy, 310 avenue Elie Vignal.

Ce site, validé par le comité de sélection métropolitain, bénéficiera de l'implantation de tout le matériel et d'un accompagnement de la Métropole pour une durée de 9 mois.

Conclue pour une durée ferme d'un an renouvelable, la Ville propose une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'emplacement au bénéfice de l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire pour l'usage d'un compostage collectif. Cette convention définit par ailleurs les engagements de chaque partie prenante.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement pour l'implantation d'un composteur collectif, situé sur la terrasse intermédiaire face à la piscine municipale Isabelle Jouffroy, 310 avenue Elie Vignal à Caluire et Cuire ;

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

24 MAR 2022



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

